



**LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC
POUR LA PÉRIODE 2017-2019**

**MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAVAL
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE LA
COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

3 AOÛT 2016

SOMMAIRE

La Ville de Laval, la troisième en importance au Québec, est en pleine croissance : de plus en plus de citoyens, d'organismes et d'entreprises choisissent de s'y établir. Ce phénomène entraîne des changements importants et fait apparaître des enjeux auxquels la Ville souhaite apporter des solutions innovantes.

C'est dans cet esprit qu'elle a amorcé, en 2014, une grande démarche de planification stratégique avec sa communauté. Cette démarche, appelée « Repensons Laval », a permis à la Ville d'établir une vision de son territoire, de sa collectivité et de sa gouvernance, puis de l'étendre sur 20 ans. Son objectif ? Poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et innovatrice qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavallois. Pour ce faire, elle a revu en profondeur ses structures ce qui lui permet aujourd'hui d'assumer son rôle de leader notamment en développement économique et social et ce, en étroite collaboration avec ses partenaires.

Laval se hisse désormais au deuxième rang des villes du Québec ayant la plus grande présence immigrante : un citoyen lavallois sur quatre est issu de l'immigration. C'est donc avec beaucoup d'intérêt qu'elle répond à l'invitation de madame Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, à participer à la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.

Ce mémoire rend compte, dans un premier temps, de la nouvelle vision dans laquelle s'inscrivent les actions de la Ville de Laval. Dans un second temps, un portrait lavallois de l'immigration est présenté en soulignant certaines caractéristiques de son évolution. Un état de situation du marché du travail lavallois et des besoins en main-d'œuvre des entreprises est ensuite mis en lumière. Enfin, est porté à l'attention de la Commission des relations avec les citoyens le positionnement de la Ville de Laval sur les orientations soumises à la consultation, ainsi que 13 recommandations. Ces recommandations s'appuient sur l'expérience vécue par la municipalité et rappelle l'urgence d'agir en matière de francisation, d'insertion au marché du travail, de besoins des entreprises, de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, en soulignant la nécessité d'intervenir énergiquement sur les facteurs favorisant la rétention des nouveaux citoyens.

La Ville de Laval se réjouit que le gouvernement souhaite mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives. Dans cet esprit, elle désire rappeler qu'il demeure essentiel pour atteindre cet objectif, que le gouvernement mette à la disposition des municipalités et de leurs partenaires, les ressources nécessaires pour relever le défi de l'accueil et de l'inclusion au niveau local, et assurer ainsi la réalisation de ses ambitions en matière d'immigration et d'intégration. Le grand objectif de la Stratégie d'action 2016-2021 du gouvernement, dont fait partie cette planification, « mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble » ne pourra être atteint qu'avec la collaboration étroite de tous les partenaires engagés dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration des citoyens issus de l'immigration.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

1. La Ville de Laval aujourd’hui	4
2. Portrait de l’immigration à Laval	5
3. Le marché du travail de la région de Laval	8
4. Positionnement sur les orientations proposées	10
5. Synthèse des recommandations	19

1. La Ville de Laval aujourd'hui

Tout comme plusieurs autres grandes villes, Laval doit encadrer la croissance urbaine, générer de la richesse sur son territoire, atténuer les disparités sociales et s'ouvrir de plus en plus à la participation citoyenne et à la diversité. C'est dans cet esprit qu'elle a amorcé, en 2014, une grande démarche de planification stratégique avec sa communauté. Cette démarche, appelée « Repensons Laval », a permis à la Ville d'établir une vision de son territoire, de sa collectivité et de sa gouvernance, puis de l'étendre sur 20 ans. Cela a donné naissance à une entente commune conçue par les citoyens, les élus, les employés et les partenaires de la Ville. Son objectif ? Poser les bases d'une ville solidaire, inclusive et innovatrice qui reprend plusieurs valeurs chères aux Lavallois. Celles-ci ont clairement été établies lors des consultations : famille, accessibilité, bien-être, ouverture, vitalité et responsabilité. Laval veut offrir à ses citoyens des services de proximité qui satisferont leurs besoins de façon adéquate et un cadre de vie axé sur le « mieux-vivre ensemble ».

De plus, avec une économie prospère et une main-d'œuvre compétente et diversifiée, Laval offre un environnement dynamique favorisant la compétitivité et la productivité des entreprises. Elle rassemble les conditions gagnantes pour devenir un chef de file en développement économique et un pôle d'attractivité pour les travailleurs et les employeurs.

La Ville de Laval s'est dotée d'un nouveau modèle d'affaires. La récente intégration à l'appareil municipal des activités de la CRÉ, du Centre local de développement de Laval et de Laval Technopole propose, par son service du Développement économique, une porte d'entrée efficace aux entreprises et aux entrepreneurs. En regroupant ses forces, Laval a choisi d'affirmer son leadership économique. De nombreux défis sont à relever : l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail, plus particulièrement des nouveaux arrivants et des minorités visible (un enjeu régional prioritaire identifié par Emploi Québec), le recrutement et la rétention de la main d'œuvre, l'insertion sur le marché du travail des clientèles présentant des défis d'intégration et l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation. Pour répondre à ces enjeux, Laval propose une offre de services intégrés répondant à la communauté d'affaires. Développement économique offre entre autres des services-conseils, de l'accompagnement aux entreprises et aux entrepreneurs, du soutien au recrutement de travailleurs étrangers spécialisés, des activités de réseautage, de la formation et du mentorat.

Laval entretient des relations étroites avec ses partenaires ce qui en fait une interlocutrice de premier plan pour le gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies visant à mieux intégrer et à mieux vivre ensemble. La révision en profondeur de la structure du service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social lui permet dorénavant d'assumer un rôle de leader en la matière. Elle a d'ailleurs amorcé, en collaboration avec le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de Laval, les travaux qui mèneront bientôt à la production d'une politique régionale en développement social en impliquant l'ensemble des partenaires œuvrant sur le territoire. Cette collaboration permettra de déterminer des orientations communes, des priorités d'intervention conjointes et des actions coordonnées. Ainsi, dans ses champs d'intervention et en misant sur une forte concertation intersectorielle, Laval adopte une façon de faire unique au Québec.

2. Portrait de l'immigration à Laval

2.1. Une population immigrante en augmentation constante

Depuis de nombreuses années, l'immigration contribue largement à transformer le paysage lavallois, et ce, sur les plans démographiques, socio-économiques et culturels. Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 réalisée par Statistique Canada, la région de Laval comptait 96 645 personnes immigrantes, un nombre en hausse de 84% depuis 2001.

Entre les recensements de 2006 et de 2011, le volume de la population immigrante de Laval avait progressé de 31,4 %, une croissance plus forte que celle observée dans l'ensemble du Québec (+14,5 %). Cette augmentation avait également eu un impact sur son poids dans l'ensemble de la population lavalloise. Si la proportion de la population immigrante dans la population totale lavalloise était de 15,5 % en 2001 et 2006 et de 20,2 % en 2011, cette proportion est maintenant de 24,6 % (environ 1 Lavallois sur 4). Laval se situe ainsi au 2^e rang des villes ayant la plus grande concentration de personnes immigrantes, derrière Montréal (33 %) et loin devant Longueuil (15 %), Gatineau (11 %) et Sherbrooke (7 %).

Enfin, près de 10 % des personnes ayant immigré dans la province ont choisi de s'établir à Laval, où réside 5,1 % de la population du Québec¹.

2.2. Une forte proportion de nouveaux citoyens dans la catégorie de l'immigration économique

Les nouveaux citoyens issus de l'immigration qui s'installent à Laval sont représentatifs de la planification des dernières années². En 2011, ils se répartissaient comme suit :

Catégories	%
Immigration économique	68,8%
Regroupement familial	22,1%
Réfugiés et personnes en situation semblable	8,3%
Autres immigrants	0,8%

¹ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2014). *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*. Gouvernement du Québec.

² Les données proviennent du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2015). *L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes 2010-2014*. Gouvernement du Québec.

Dans la catégorie *Immigration économique*, les travailleurs qualifiés étaient les plus représentés, dans une proportion de 81,6 %, comparativement à ceux appartenant à la catégorie *Investisseurs* (18,4 %).

2.3. Une structure par âge dans laquelle les jeunes immigrants âgés de moins de 15 ans sont faiblement représentés

Bien que le nombre de jeunes immigrants âgés de moins de 15 ans ait augmenté de 52,3 % entre le recensement de 2006 et l'ENM de 2011, leur proportion (5,8 %) restait faible comparativement aux jeunes non-immigrants de la même catégorie d'âge (21,5 %). Ce constat est aussi vrai pour les adolescents et les jeunes adultes de 15 à 24 ans; ils constituaient 7,4 % de la population immigrante contre 15,3 % pour les jeunes non immigrants. Par contre, chez les nouveaux immigrants, c'est-à-dire ceux établis ici depuis moins de 5 ans, la proportion des jeunes est presque similaire à celle des non-immigrants pour ces deux catégories d'âge, soit 21,2 % chez les 0-15 ans et 13,3 % chez les 15-24 ans. Ces données illustrent l'arrivée de jeunes familles sur le territoire lavallois.

2.4. Une variation des origines géographiques des personnes immigrantes selon la période d'immigration

Si, avant 1981, la population immigrante de Laval provenait majoritairement des pays européens (60,5 %), comme la Grèce et l'Italie, elle s'est progressivement diversifiée durant la période 1981-1990 avec une arrivée importante de personnes en provenance du Liban. Depuis les années 2000, le nombre d'immigrants originaires d'Afrique, notamment d'Afrique du Nord, a pris de l'ampleur. Le pourcentage est passé de 8,5 % (1981-1990) à 25,5 % (2006-2011).

2.5. Une immigration récente diversifiée selon les principaux pays de naissance

La Grèce (6,6 %), l'Italie (6,2 %) et l'Égypte (2,3 %) figurent toujours parmi les 10 principaux pays de naissance de l'ensemble de la population immigrante de Laval. Cela dit, ces pays n'étaient plus mentionnés dans la liste des 10 principaux pays d'origine des nouveaux immigrants au dernier recensement. On observe une nouvelle immigration en provenance de la Colombie (4,6 %), de l'Afghanistan (2,9 %), des États-Unis (2,4 %) et du Mexique (2,3 %).

Dans l'ensemble, les nouveaux arrivants lavallois comptent pour 13,7 % de la population immigrante, soit 13 275 personnes. Ils sont principalement originaires d'Haïti (12,5 %) et du Liban (10,5 %). Les Lavallois issus des pays du Maghreb (Maroc et Algérie) représentent ensemble 16,6 % de l'immigration récente et 10 % de l'ensemble de la population immigrante dans la région de Laval.

Cette diversité de provenance est source de richesse collective pour la société lavalloise. Elle génère également des défis sur les plans de l'inclusion, de la participation et du «vivre ensemble».

2.6. Une diminution de la proportion des personnes immigrantes francophones

Les personnes immigrantes dont la langue maternelle est le français comptent pour 12,7 % de la population immigrante lavalloise. Leur nombre avait augmenté de 19,5 % entre 2006 et 2011. Toutefois, on observait une baisse de 9,1 % de la proportion d'immigrants francophones au cours de la même période.

Les personnes immigrantes allophones, c'est-à-dire celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, constituaient, en 2011, 79,3 % de la population immigrante de Laval, une augmentation de 2,2 % depuis 2006.

Cette forte présence de personnes immigrantes allophones, à laquelle s'ajoute l'arrivée, depuis décembre dernier, des réfugiés syriens qui doivent apprendre le français, met l'enjeu de la francisation au cœur des stratégies d'intégration à Laval.

2.7. Une forte scolarisation universitaire chez les personnes immigrantes et les nouveaux arrivants

Le niveau de scolarité des personnes immigrantes à Laval démontre tout le potentiel qu'elles représentent pour le marché du travail. Toutefois, la problématique chronique de la non-reconnaissance au Québec des diplômes et des expériences reste, pour les immigrants, l'un des freins importants pour accéder à des emplois à la hauteur de leurs compétences. Les mesures d'accompagnement et de soutien des travailleurs et l'établissement de ponts avec les employeurs demeurent deux moyens d'action prioritaires pour répondre à la fois à la déqualification et à ses conséquences et à la problématique de rétention de la main-d'œuvre qualifiée.

Les données de l'ENM de 2011 montrent qu'à Laval, 30,3 % des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus détenaient un diplôme universitaire (certificat, baccalauréat et autres), comparativement à 23 % dans la population non immigrante lavalloise. Ce pourcentage était encore plus élevé chez les nouveaux arrivants qui possédaient un diplôme universitaire dans une proportion de 40,5 %, ce qui correspondait à l'orientation gouvernementale des dernières années.

À l'inverse, les immigrants âgés de 15 ans et plus étaient dans une grande proportion (24,5 %) plus nombreux que les non-immigrants (18,9 %) à ne détenir ni certificat, ni diplôme, ni grade. Ils étaient également proportionnellement moins nombreux (19,6 %) que les non-immigrants (24,9 %) à détenir un diplôme d'études secondaires.

2.8. Des indicateurs du marché du travail largement en deçà des moyennes provinciales

Trois indicateurs quantitatifs (taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage) sont généralement utilisés pour décrire et mesurer la participation des personnes immigrantes au marché du travail. Les données de l'ENM de 2011 démontraient des écarts entre les immigrants, les non-immigrants et les nouveaux arrivants. **Cela illustre l'important défi que représente l'accès au marché du travail des immigrants.**

Le taux d'activité mesure le pourcentage de la population active totale par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. Selon les données de l'ENM de 2011 pour la région de Laval, même si le taux d'activité chez les personnes immigrantes (65,4 %) s'était amélioré de 0,3 point de pourcentage depuis 2006, il restait inférieur à celui des non-immigrants (67 %).

Le taux d'emploi, quant à lui, mesure en pourcentage le nombre de personnes occupées par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus. En 2011, le taux d'emploi chez les personnes immigrantes à Laval était de 60 %, comparativement à 62,9 % pour les personnes non immigrantes.

En ce qui concerne le taux de chômage, les écarts étaient encore plus grands entre les personnes immigrantes (8,2 %) et non immigrantes (6,2 %). Chez les nouveaux arrivants (moins de 5 ans), le taux de chômage (17,5 %) était environ 3 fois plus élevé que les non-immigrants et 2 fois plus élevé que l'ensemble des immigrants.

Ce phénomène à Laval ressemble à ce que l'on observe dans l'ensemble du Québec. Les freins à l'emploi, qui se présentent avec beaucoup moins d'acuité dans les autres provinces canadiennes, doivent plus que jamais faire l'objet d'une attention et de mesures soutenues de la part du gouvernement pour que la réforme actuelle du système d'immigration, notamment dans son volet de « mieux intégrer », ait un impact réel et atteigne ses objectifs.

En tant que deuxième pôle majeur d'attraction de l'immigration, après Montréal, Laval s'inquiète de ces difficultés d'intégration au marché du travail, difficultés qui entraînent de réels enjeux d'exclusion sociale et de pauvreté. Laval est une ville hétérogène où l'on observe d'importantes inégalités partout sur le territoire : la prospérité économique de la ville-région occulte la présence de secteurs urbains fortement fragilisés, qui sont aussi des quartiers d'accueil des nouveaux arrivants. La diversité des besoins, engendrée par l'arrivée de ces nouveaux citoyens, exerce une pression accrue sur les structures d'accueil, mais également sur l'ensemble des organismes offrant des services de proximité, tant pour les besoins de base que pour l'accompagnement.

Dans son mémoire présenté en février dernier lors de la consultation publique menée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) sur la solidarité et l'inclusion sociale, Laval a démontré combien sa population était aussi touchée par la pauvreté, déconstruisant ainsi le mythe persistant selon lequel ce phénomène était inexistant sur son territoire. Elle demandait alors au gouvernement de maintenir son rôle de régulateur en matière de justice sociale tout en reconnaissant aux régions leur potentiel, leur expertise et leur capacité d'agir en matière de prévention et d'inclusion.

La présente consultation sur la planification de l'immigration est une occasion de réitérer cette demande en insistant sur l'importance de privilégier le développement d'approches intersectorielles et de soutenir financièrement la municipalité et l'ensemble de ses partenaires communautaires pour relever les défis de l'intégration.

3. Le marché du travail de la région de Laval

Le marché du travail lavallois se caractérise par une grande diversité industrielle. La majorité des emplois et des entreprises se trouve dans le secteur tertiaire (services). Le secondaire, qui occupe une place non négligeable, est constitué d'un secteur manufacturier dynamique, notamment dans la transformation alimentaire et la fabrication de produits métalliques pour l'industrie aérospatiale.

3.1. Croissance de l'emploi et postes à combler

- Depuis 2001, le nombre d'emplois à Laval croît en moyenne de 2 % par année. Laval comptait, en 2015, plus de 155 637 emplois. **Ce sont donc plus de 3 000 emplois qui s'ajoutent chaque année sur le territoire.**

- Le nombre de Lavallois en emploi a augmenté au même rythme durant cette période (à l'exception d'une baisse abrupte en 2015, qui est en voie de se résorber). Il se situait à 226 900 personnes en 2014, une donnée plus représentative de la tendance observée depuis 2001. **Ce sont donc en moyenne 4 000 Lavallois de plus en emploi chaque année.**
- Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 36900 emplois seront à combler à Laval entre 2015 et 2019.
 - Près de 35% de ces emplois seront créés pour répondre à la croissance des entreprises (création nette de 12 800 emplois)
 - Un peu plus de 65% pour remplacer les départs à la retraite (24 100 emplois)

L'emploi des Lavalloises et Lavallois sera en hausse dans 19 secteurs d'activité économiques. La croissance se concentrera principalement du côté des services où, en 2014, 82% des citoyens en emploi travaillaient.

Les secteurs pour lesquels la plus forte création d'emplois est prévue entre 2015 et 2019 sont les suivants :

- Soins de santé et d'assistance sociale
- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Services aux entreprises, services aux bâtiments et autres
- Information, culture et loisirs
- Commerce de détail
- Finances, assurances, immobilisation et location
- Information, culture et loisirs
- Commerce de gros
- Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac
- Fabrication de machines
- Fabrication de produits métalliques industriels.

Selon l'enquête de 2012 d'Emploi-Québec, 60 % des postes difficiles à combler dans les établissements de la région de Laval, pour la période visée, touchaient le niveau de compétences O, A, B du Code national des professions (gestion, professionnelle et technique).

Dans 30 % des cas, ces postes correspondaient à des professions dans les métiers, les transports et la machinerie, suivies par celles en vente et services (18 %), en sciences naturelles et appliquées (16 %) et en affaires, finances et administration (14 %).

Les raisons les plus fréquemment mentionnées pour expliquer ces difficultés de recrutement étaient le manque de candidats possédant :

- les compétences requises (83 %) et l'expérience professionnelle (81 %) recherchée;
- le diplôme recherché (52 %);
- les qualités personnelles recherchées (48 %).

Laval rencontrait davantage de difficultés de recrutement dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (30 %), surtout pour les postes demandant plus de 3 ans d'expérience. En 2012, le taux de difficulté à recruter était en hausse par rapport à 2010.

Exemples de postes plus difficiles à combler

- Designer – électrique (ingénierie)
- Consultant PLM
- Concepteur logiciel
- Analyste-programmeur
- Conseiller en assurances qualité logiciel
- Conseiller en soutien production TI
- Machiniste MCON (sur machine à commandes numériques)
- Technicien en dessin (dessinateur, intégrateur électrique, technicien en dessin-architecture, concepteur-dessinateur/dessinateur industriel).

Quelques constats de l'enquête d'Emploi-Québec sur les besoins en matière de main-d'œuvre dans les établissements de la région de Laval

- Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 17 % des entreprises avaient éprouvé des difficultés de recrutement.
- Plus de 20 % des entreprises anticipaient des départs à la retraite au cours des 3 prochaines années. En moyenne, les établissements sondés prévoyaient 2 départs à la retraite. Ces départs touchaient surtout des professions en affaires, finances et administration, vente et services ainsi qu'en gestion.

4. Positionnement sur les orientations proposées

Orientation 1 :

Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019.

La Ville de Laval est d'accord avec les volumes d'immigration proposés pour la période 2017-2019. Une approche visant des volumes consolidés dans un premier temps et une augmentation progressive pour la 3^e année, est cohérente.

Il est souhaitable d'agir sur les enjeux liés à l'intégration difficile au marché du travail qui persistent depuis quelques années, tout particulièrement pour les nouveaux arrivants (0-5 ans), et d'évaluer les effets de l'implantation du nouveau système fondé sur la déclaration d'intérêt, avant de poursuivre vers une augmentation des seuils.

Il est d'autant plus important, durant cette période de réflexion sur notre système d'immigration et son efficacité sur les plans de l'attraction et de la rétention, de s'assurer que les meilleures conditions soient mises en place pour garantir une intégration socio-économique optimale à ceux et celles qui choisissent de s'établir au Québec.

En ce qui a trait à l'impact démographique de la planification, mentionnons que selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), Laval devrait connaître une des plus fortes progressions parmi les régions du Québec d'ici à 2036.

D'après le scénario de référence sur les perspectives démographiques au Québec, qui situe, entre autres, le volume d'immigration à 50 000 personnes par année, la population de Laval pourrait passer de 406 100 habitants en 2011 à 530 800 en 2036, soit une croissance de 31 % en 25 ans, comparativement à 17,3 % pour l'ensemble de la population du Québec³.

L'analyse de l'évolution démographique montre toutefois que les 18-34 ans et les 50-69 ans sont sous-représentés à Laval, un facteur important à retenir dans un contexte d'immigration⁴.

De manière générale, Laval fait ainsi face aux enjeux suivants :

- certaines difficultés de recrutement causées par la rareté de la main-d'œuvre qualifiée dans un contexte où l'amélioration de la productivité est essentielle ;
- une intégration et un maintien en emploi des immigrants.
- un vieillissement et un recul de la population en âge de travailler;

Orientation 2 :

Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période.

La Ville de Laval est d'accord avec cet objectif, tout en prenant en considération certains éléments afin d'en garantir l'atteinte. Le MIDI doit mettre au point une stratégie efficace pour prioriser les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats. Il doit assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec.

Il est primordial que les cibles soient bien déterminées et conformes aux besoins des entreprises, et ce, afin de générer la croissance économique des différentes régions du Québec. Dans cette perspective, il est essentiel que tous les services reliés à l'intégration des immigrants à la société québécoise soient disponibles et suffisants pour répondre à la demande.

Laval possède un tissu économique composé de nombreuses entreprises évoluant dans l'économie du savoir et de la haute technicité. Dans ce contexte, l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue un enjeu majeur pour assurer la croissance de ces entreprises et, par conséquent, la pérennité de son économie régionale. (Voir orientation n° 3.)

Dans la course à l'attraction des meilleurs talents stratégiques, le Québec rivalise non seulement contre le reste du Canada, mais également contre plusieurs autres pays. Afin d'être plus

³ Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, édition 2014*. Gouvernement du Québec.

⁴ Service des communications et du marketing, ville de Laval.

concurrentiel et attirant, le Québec doit se doter d'un modèle de sélection performant avec un processus administratif simple et efficace et des délais de traitements améliorés.

L'expérience de la Ville de Laval en la matière tend à démontrer que les dédales administratifs et le temps pour l'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ) du Programme des travailleurs qualifiés du Québec (PTQQ) ont découragé plusieurs travailleurs étrangers temporaires. Ceux-ci ont finalement quitté le Québec, par exemple, pour l'Ontario ou l'Europe. Cela soulève la question de la rétention des travailleurs qualifiés et des moyens à mettre en œuvre pour rendre le système administratif beaucoup plus efficient.

Il est également souhaitable d'augmenter le nombre d'immigrants investisseurs dans la catégorie de l'immigration économique *Gens d'affaires* afin de profiter du potentiel entrepreneurial de l'immigration et de favoriser la création de richesses pour la région de Laval et le reste du Québec.

R.1 : *Mettre au point une stratégie efficace pour prioriser les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats afin d'assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec.*

R.2 : *Rendre le Québec plus attirant grâce à un processus administratif plus souple et efficace avec des temps de traitement améliorés afin d'augmenter la rétention des talents.*

R.3 : *Augmenter le nombre d'immigrants investisseurs dans la catégorie de l'immigration économique Gens d'affaires.*

Orientation 3 :

Augmenter à au moins 40 %, en 2019, la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie « Travailleurs qualifiés » sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec ou d'étudiant étranger au moment de leur sélection.

Bonifier l'immigration économique par des talents diversifiés et recherchés se trouvant déjà sur le territoire est une excellente façon de favoriser l'arrimage de la main-d'œuvre potentielle avec les besoins des entreprises.

Les étudiants sur le point de terminer leur formation et les travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire québécois sont déjà en processus d'intégration et représentent une clientèle tout indiquée pour l'immigration permanente.

Cela dit, encore faut-il que ces candidats potentiels à l'immigration permanente obtiennent les autorisations de travail leur permettant d'entrer et de demeurer sur le territoire. L'obtention d'autorisation de travail demeure un enjeu important pour les employeurs lavallois.

L'importance de faciliter les procédures d'obtention et de renouvellement de permis de travail pour ces travailleurs temporaires qualifiés et spécialisés

À ce chapitre, les commentaires des employeurs sont unanimes : temps de traitement trop long, complexité des procédures et de la coordination des dossiers entre de multiples instances gouvernementales (MIDI, Service Canada, CIC, bureau des visas à l'étranger, agence des services frontaliers), lourdeur administrative de plusieurs formulaires aux informations communes, difficulté, voire impossibilité, à entrer en communication téléphonique avec les instances gouvernementales (principalement au fédéral).

Cette situation a des répercussions lourdes de conséquences : un ralentissement de la croissance, des retards dans la mise en place de projets de recherche et de développement, des pertes de contrats ou d'occasions d'affaires.

Pour pallier ces problématiques, quelques solutions pourraient être envisagées :

- Évaluer la possibilité de créer un projet pilote de permis de travail sans étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) de type « Jeunes professionnels » (offert par Expérience internationale Canada [EIC]) pour les postes très recherchés au Québec. Plus d'une trentaine de pays ont des ententes avec le Canada et des quotas par pays sont établis. Avec un tel programme, un jeune professionnel ayant reçu une offre d'emploi pourrait arriver sur le territoire dans des délais beaucoup plus raisonnables pour l'entreprise. Les procédures administratives et les coûts se retrouveraient aussi grandement allégés. Cette clientèle de moins de 35 ans correspond à celle que le Québec souhaite attirer. Le MIDI pourrait ainsi favoriser l'entrée de candidats potentiels à l'immigration économique directement liés aux besoins du marché du travail et, par la même occasion, cibler des bassins de provenance.
- Concevoir un formulaire commun aux deux paliers de gouvernement pour éviter les redondances (combinant l'EIMT et le certificat d'acceptation du Québec [CAQ]).
- Concevoir un formulaire allégé lors d'un renouvellement de permis de travail avec un même employeur.
- Offrir aux employeurs un accès rapide à une ressource pouvant répondre aux demandes de renseignement sur les procédures.
- Préqualifier les entreprises des secteurs recherchés en leur donnant une exemption de demande d'EIMT.
- Supprimer le processus de demande d'EIMT pour les professions recherchées.
- Faire en sorte que les régions et les municipalités aient une ressource pouvant accompagner les entreprises sur les plans de l'embauche et de la rétention des travailleurs et des étudiants étrangers temporaires, comme le fait le service de Mobilité internationale de Développement économique de la Ville de Laval.
- Mettre en place un programme de financement pour l'implantation de ce service de mobilité.

Depuis 2012, un conseiller en mobilité internationale soutient les entreprises lavalloises pour le recrutement, l'embauche et la rétention des travailleurs étrangers pour combler leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée. Il offre aux travailleurs étrangers temporaires de l'information sur les premières démarches d'installation, les accompagne afin de faciliter leur

intégration et les soutient dans leur projet d'immigration pour passer d'un statut temporaire à un statut permanent. Ces travailleurs ont, pour la majorité, postulé au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), mais aussi au PTQQ.

L'aide accordée à ces travailleurs pour démystifier le processus et préparer leur dossier représente une valeur ajoutée dans leur projet d'immigration. D'ailleurs, le taux de rétention de ces travailleurs est très élevé à Laval.

En 2015, ces interventions ont notamment permis :

- d'accompagner 44 entreprises lavalloises en matière de mobilité internationale;
- de collaborer à l'obtention de 62 permis de travail et à la création de 43 emplois;
- d'accompagner 23 travailleurs dans leur processus de résidence permanente.

L'expérience des dernières années a démontré à quel point les employeurs de ces travailleurs étrangers temporaires souhaitent continuer leur collaboration avec ces précieuses ressources déjà sur place. Ils ont dépensé temps, énergie et argent pour les former et les intégrer dans leur entreprise.

Recommandations pour favoriser la rétention des travailleurs temporaires spécialisés

Détenir une offre d'emploi permanent validée est censé donner une priorité au traitement des demandes de certificat de sélection du Québec (CSQ) des travailleurs qualifiés. Actuellement, les délais de traitement du MIDI pour ce type de dossiers sont d'au moins six mois. Le PEQ prend un mois pour traiter ses dossiers. Nous pensons que les travailleurs temporaires en emploi au Québec, détenteurs d'une offre d'emploi validée, devraient bénéficier de la même rapidité de traitement que les candidats du PEQ. C'est pourquoi nous recommandons de :

R.4 : *Permettre aux travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire, détenteurs d'une offre d'emploi validée, de bénéficier d'un traitement prioritaire et rapide en soumettant leur demande de CSQ au programme des travailleurs qualifiés (PTQQ), sans passer par le système en ligne « Mon projet Québec ».*

Dans l'équation « rétention des travailleurs étrangers temporaires », il est aussi très important de considérer l'intégration du conjoint/conjointe au marché du travail et à la société québécoise. Avoir accès à de la formation et à des ressources en employabilité, en plus de la francisation, aurait un impact certain sur la rétention.

Orientation 4 :

Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission.

Plus tôt, il a été souligné que la francisation est au cœur de la stratégie d'intégration de Laval. L'orientation du gouvernement d'augmenter à 85 % la proportion d'adultes de cette catégorie qui déclarent connaître le français à l'admission s'inscrit dans cette vision.

La Ville de Laval souhaite, toutefois, rappeler l'importance de diversifier et d'augmenter l'offre de francisation sur son territoire et d'assurer une meilleure coordination des ressources. Certains secteurs lavallois, notamment l'ouest de l'île, ne proposent pas de cours de français. De plus, il serait souhaitable d'évaluer la possibilité d'élargir l'offre de francisation aux enfants et aux conjoints des requérants principaux de la catégorie *Travailleurs qualifiés*. Dans ce même esprit, étendre l'offre de francisation en ligne aux travailleurs étrangers temporaires est un pas dans la bonne direction. L'idéal demeure toutefois que ces travailleurs puissent bénéficier de cours de français dans leur milieu de travail ou dans des centres de francisation au même titre que les nouveaux arrivants.

Selon l'enquête de 2012 effectuée par Emploi-Québec sur les besoins en matière de main-d'œuvre dans les établissements de la région de Laval, 63 % des entreprises interrogées ayant rencontré des difficultés d'embauche de personnes immigrantes ont soulevé des difficultés d'ordre linguistique.

Quant aux défis reliés à l'intégration de ces personnes, 54 % des établissements ont cité la connaissance du français. Les relations avec le personnel non immigrant et la gestion des différences culturelles arrivaient respectivement en 2^e et 3^e places.

Ce constat soulève à nouveau la nécessité de consacrer des ressources importantes à l'apprentissage du français en milieu de travail. Trop souvent, les cours de francisation en formule « temps plein » retardent l'entrée sur le marché du travail pour les nouveaux arrivants qui doivent assurer rapidement leur subsistance et celle de leurs familles. Des efforts et des ressources substantiels doivent être investis pour soutenir et accompagner les employeurs dans la mise en place de cours de français en entreprises.

R.5 : *Donner accès à la formation en français et aux ressources en employabilité aux conjoints-conjointes des travailleurs étrangers temporaires, au même titre que les nouveaux arrivants, pour favoriser leur intégration au marché du travail.*

R.6 : *Enrichir l'offre de francisation sur le territoire de Laval en général, et mettre en place des programmes efficaces de francisation en milieu de travail pour accélérer l'insertion en emploi ; faire connaître ces programmes aux employeurs et assurer un soutien et un accompagnement dans leur réalisation.*

Orientation 5 :

S'assurer que la proportion des candidats sélectionnés dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation recherchée soit d'au moins 70 %.

Pour la région de Laval, la catégorie professionnelle *Ventes et services* est celle où l'on retrouve le plus grand nombre de personnes immigrantes (26,5 %), suivie de la catégorie *Affaires, finances et administration* (16,5 %). Par ailleurs, on a vu plus tôt que les entreprises déclarent avoir des difficultés de recrutement, notamment en *Ventes et services* (18 %) et *Affaires, finances et*

administration (14 %). Ce constat illustre l'importance de réduire le temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels dans un contexte où le marché du travail est en constante évolution.

Tous s'entendent depuis des années sur l'existence de la problématique de non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger. Chaque consultation ramène ce problème encore non résolu qui prive le Québec d'un capital humain exceptionnel et qui freine la progression de ceux et celles qui ont justement été sélectionnés sur la base de leurs acquis. Il est temps que des moyens efficaces soient mis en œuvre pour que les efforts investis pour retenir les nouveaux arrivants soient à la hauteur de ceux investis pour les attirer afin de contribuer au développement du Québec. La nouvelle approche de sélection par « Déclaration d'intérêt » qui mise sur les besoins immédiats du marché du travail est un pas dans la bonne direction et son impact sera évalué dans l'avenir, mais la problématique reste entière pour tous ceux et celles qui sont confrontés depuis des années à la déqualification.

R.7: *Assurer une meilleure coordination interministérielle et une collaboration étroite avec les acteurs régionaux pour mettre en œuvre les mesures dans chacune des régions du Québec et permettre ainsi de réduire les temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels.*

R.8 : *Mettre en place des moyens pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. La problématique chronique au Québec de la non-reconnaissance des diplômes et des expériences demeure, pour les travailleurs ayant été sélectionnés sur la base de leur formation, un des freins importants pour accéder à des emplois à la hauteur de leurs compétences.*

Orientation 6 :

Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

Cette orientation concorde avec la vision stratégique de la Ville de Laval de fournir les efforts nécessaires pour attirer et retenir davantage de nouveaux citoyens dans cette catégorie d'âge. On observe, d'ailleurs, que chez les nouveaux arrivants lavallois (0-5 ans), la proportion des 0-34 ans est plus élevée (60,8 %) que chez les personnes non immigrantes (48,2 %).

Orientation 7 :

Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec, par l'immigration permanente et temporaire.

En mai dernier, la Ville de Laval a rendu publique sa planification stratégique quinquennale. Celle-ci définit les stratégies d'intervention importantes, les priorités et les résultats visés. Elle permet ainsi d'orienter chacune des décisions de la Ville.

L'un des objectifs de cette planification est de « coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle », notamment en mettant en place les conditions nécessaires pour assurer une meilleure intégration des citoyens issus de l'immigration.

Par l'entremise de son service de Mobilité internationale, Développement économique de la Ville de Laval collabore avec les entreprises lavalloises et les accompagne dans leurs besoins reliés à l'immigration temporaire. Ce service effectue des suivis auprès de leurs travailleurs étrangers pour les aider dans leurs démarches vers un statut permanent, ce qui s'inscrit dans les objectifs de rétention du gouvernement. Développement économique de la Ville de Laval entretient également des collaborations étroites avec les partenaires locaux en employabilité.

Dans cette perspective, la Ville de Laval souhaite participer à tout effort de concertation qui sera mis en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans la planification pluriannuelle. Elle souhaite saisir l'occasion pour réitérer au gouvernement sa demande, à l'effet de pouvoir compter sur la présence et l'expertise d'une ressource du MIDI dédiée au territoire lavallois pour faciliter la concertation et l'action coordonnée sur le terrain, tant sur les questions économiques que sociales.

R.9 Assurer la présence et l'expertise à Laval d'une ressource du MIDI dédiée au territoire lavallois pour faciliter la concertation et l'action coordonnée du ministère, de la Ville et de ses partenaires, tant sur les questions économiques que sociales.

Orientation 8 :

Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français.

La diversité de provenance des Lavallois est source de richesse collective et dans ce sens, la municipalité appuie la volonté du gouvernement de poursuivre une stratégie de sélection dans des bassins diversifiés avec comme objectif la vitalité du français.

Cette diversité entraîne également une diversité des besoins ainsi que des défis d'inclusion, de cohésion sociale et de vivre ensemble dans les milieux de vie. Pour la municipalité, elle suppose aussi une consolidation et une adaptation des services de proximité pour en assurer le caractère accueillant et inclusif.

Dans l'esprit de ce qui était souligné précédemment, la Ville de Laval recommande :

R.10 *de maintenir son rôle de régulateur en matière de justice sociale tout en reconnaissant aux régions leur potentiel, leur expertise et leur capacité d'agir en matière de prévention et d'inclusion.*

R.11 *de privilégier le développement d'approches intersectorielles et de soutenir financièrement la municipalité et l'ensemble de ses partenaires communautaires pour relever les défis de l'intégration.*

À cet égard, il est également important que le gouvernement puisse soutenir les collectivités locales dans les efforts de sensibilisation des citoyens à la diversité et à son apport pour la société.

Orientation 9 :

Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées ou ayant besoin d'une protection internationale.

La multiplication des conflits internationaux et des catastrophes naturelles ont entraîné au cours des dernières années des déplacements importants de populations qui cherchent une terre d'asile. Le volet humanitaire, qui a toujours caractérisé les politiques d'immigration du Québec, est plus que jamais sollicité. À nouveau, la Ville de Laval soutient l'orientation gouvernementale visant à augmenter, dans les deux premières années de la planification, le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, et ce, en conformité avec les engagements du Canada sur la scène internationale.

Cette orientation interpelle particulièrement les municipalités et leurs partenaires qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés. Les quartiers sont les lieux où se présentent les défis de l'intégration, là où se développe le sentiment d'appartenance. C'est là aussi que s'exprime la solidarité des citoyens.

Il est important que le gouvernement soutienne de façon concrète les municipalités et leurs partenaires dans cet engagement humanitaire. Les réfugiés, contrairement aux autres catégories d'immigrants pour qui l'établissement au Québec est un projet mûrement réfléchi, rencontrent des défis énormes dans un très court laps de temps et dans des conditions particulièrement difficiles.

La Ville de Laval souhaite saluer l'initiative du MIDI d'avoir instauré un espace de concertation avec les partenaires assurant l'accueil des réfugiés syriens pour trouver des solutions aux problématiques inhérentes à l'arrivée substantielle de ces nouveaux citoyens, et ce sur une période de quelques mois. Des solutions innovantes doivent être mises de l'avant pour assurer l'efficacité de cet accueil et seuls un partenariat étroit et un soutien financier conséquent, peuvent permettre l'atteinte de cet objectif.

Enfin, soulignons que l'attention donnée à juste titre à cette crise humanitaire ne doit pas occulter les besoins de l'ensemble des réfugiés. Les moyens mis en œuvre doivent atteindre toutes les personnes qui viennent trouver refuge au Québec. Compte-tenu de la situation internationale actuelle et de l'importance accordée aux personnes réfugiées et autres personnes ayant besoin d'une protection dans la planification 2017-2019, la Ville de Laval recommande :

R.12 d'assurer un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés syriens au niveau local et de consacrer les ressources financières conséquentes à l'atteinte des objectifs.

R.13 de considérer les besoins de l'ensemble des réfugiés accueillis au Québec dans les mesures mises en place et d'assurer les ressources nécessaires à l'ensemble des organismes partenaires de Laval qui sont interpellés par l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, quel que soit leur statut.

5. Synthèse des recommandations

La Ville de Laval recommande que le gouvernement du Québec :

R.1 : Mette au point une stratégie efficace pour prioriser les domaines d'activités et les bassins géographiques détenant les expertises recherchées lors de la prospection et de la sélection des candidats afin d'assurer une adéquation optimale entre la sélection et les besoins du Québec.

R.2 : Rende le Québec plus attirant grâce à un processus administratif plus souple et efficace avec des temps de traitement améliorés afin d'augmenter la rétention des talents.

R.3 : Augmente le nombre d'immigrants investisseurs dans la catégorie de l'immigration économique Gens d'affaires.

R.4 : Permette aux travailleurs étrangers temporaires en emploi sur le territoire, détenteurs d'une offre d'emploi validée, de bénéficier d'un traitement prioritaire et rapide en soumettant leur demande de CSQ au PTQ sans passer par le système en ligne « Mon projet Québec ».

R.5 : Donne accès à la formation en français et aux ressources en employabilité aux conjoints-conjointes des travailleurs étrangers temporaires, au même titre que les nouveaux arrivants, pour favoriser leur intégration au marché du travail.

R.6 : Enrichisse l'offre de francisation sur le territoire de Laval en général, et mette en place des programmes efficaces de francisation en milieu de travail pour accélérer l'insertion en emploi ; fasse connaître ces programmes aux employeurs et leur assure un soutien et un accompagnement dans leur réalisation.

R.7 : Assure une meilleure coordination interministérielle et une collaboration étroite avec les acteurs régionaux pour mettre en œuvre les mesures dans chacune des régions du Québec et permettre ainsi de réduire le temps d'arrimage entre les emplois disponibles et les candidats potentiels.

R.8 : Mettre en place des moyens pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. La problématique chronique au Québec de la non-reconnaissance des diplômes et des expériences demeure, pour les travailleurs ayant été sélectionnés sur la base de leur formation, un des freins importants pour accéder à des emplois à la hauteur de leurs compétences.

R.9 Assure la présence et l'expertise à Laval d'une ressource du MIDI dédiée au territoire lavallois pour faciliter la concertation et l'action coordonnée du ministère, de la Ville et de ses partenaires, tant sur les questions économiques que sociales.

R.10 Maintienne son rôle de régulateur en matière de justice sociale tout en reconnaissant aux régions, leur potentiel, leur expertise et leur capacité d'agir en matière de prévention et d'inclusion.

R.11 Privilégie le développement d'approches intersectorielles et soutenir financièrement la municipalité et l'ensemble de ses partenaires communautaires pour relever les défis de l'intégration.

R.12 : Assure un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés syriens au niveau local et consacrer les ressources financières conséquentes à l'atteinte des objectifs.

R.13 : Considère les besoins de l'ensemble des réfugiés accueillis au Québec dans les mesures mises en place et assurer les ressources nécessaires aux organismes partenaires qui veillent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants.